



OIAC

Conférence des États parties

Deuxième Conférence d'examen
7 – 18 avril 2008

RC-2/2
7 avril 2008
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES À LA DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES CHARGÉE D'EXAMINER LE FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES, TRANSMIS PAR M. TIM CAUGHLEY, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT, DIRECTEUR DE LA DIVISION DE GENÈVE DU BUREAU DES AFFAIRES DE DÉSARMEMENT DES NATIONS UNIES, LA HAYE, 7 AVRIL 2008

C'est avec plaisir que j'adresse le présent message de soutien à la deuxième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Cet important événement offre l'occasion d'une réflexion sur les dispositions de la Convention, tout en tenant compte des développements scientifiques et technologiques clés.

La Convention, qui est l'un des traités de désarmement connaissant le plus de succès dans le monde, affiche un bilan incontestable. Elle jouit maintenant d'une adhésion quasi universelle, et compte 183 États parties représentant 98 pour cent de la population mondiale.

L'impact de cette Convention a été capital. Quelque 27 000 tonnes d'agents d'armes chimiques ont été détruits. De même, plus de 2,9 millions de munitions chimiques et conteneurs ont été détruits. Nous nous devons de reconnaître ces progrès, ainsi que le rôle positif joué par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Les plans d'action sur l'universalité et sur l'Article VII, recommandés par la première Conférence d'examen en 2003 ont été efficaces en ce qu'ils ont à la fois fait progresser l'adhésion à la Convention et aidé les États à la mettre en œuvre. Il n'en demeure pas moins qu'il reste en dehors de la Convention plusieurs États dont l'adhésion serait essentielle au succès de la Convention. Je demande instamment aux gouvernements qui ne l'ont pas encore fait de ratifier la Convention ou d'y adhérer sans tarder.

Nos efforts en vue de l'instauration d'un monde exempt d'armes chimiques exigent que tous les États parties adoptent, développent et renforcent les mesures d'application nationale prévues par la Convention.

Tous les États parties ont l'obligation de détruire leurs armes chimiques et installations de fabrication existantes. Les États détenteurs doivent détruire leurs stocks dans leur intégralité



avant la date butoir finale du 29 avril 2012. J'exhorte tous les États détenteurs, qu'ils aient des stocks importants ou faibles, à exécuter cette obligation solennelle.

Il y a un an, célébrant le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention, les États parties ont déclaré que sa mise en œuvre intégrale, universelle et non discriminatoire sera une contribution de plus à la paix et à la sécurité internationales, en excluant complètement, dans l'intérêt de l'humanité, la possibilité de l'utilisation d'armes chimiques.

Je partage pleinement cette conviction et vous assure que l'Organisation des Nations Unies travaillera de concert avec l'OIAC et la communauté internationale pour continuer d'encourager l'adhésion universelle à la Convention et sa mise en œuvre intégrale.

Réaffirmons tous notre engagement commun d'éliminer les dangers que posent les armes chimiques. Redoublons tous nos efforts pour construire un monde libre de ces instruments de destruction massive.

Vos travaux au cours des deux prochaines semaines s'intègrent dans la réalisation de cette vision, et je vous souhaite tout le succès possible dans vos délibérations.

--- 0 ---